

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FORVIS MAZARS

GRANT THORNTON

GRANT THORNTON

SIEGE SOCIAL : 29, RUE DU PONT – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

SAS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS ILE FRANCE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 2 297 184 € - 632 013 843 RCS NANTERRE

FORVIS MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

ESSO S.A.F.

Société anonyme au capital de 98 337 521,70 €

Siège social : 20 rue Paul Hérault

92 000 Nanterre

R.C.S : Nanterre 542 010 053

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FORVIS MAZARS

GRANT THORNTON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de la société ESSO S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESSO S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Existence et évaluation des stocks de produits pétroliers

(Notes 6.4.1.4 et 6.4.5.5 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 178,2 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2024. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane ou en acquitté dans la raffinerie de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :

Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
- Nous avons assisté à un inventaire physique de la raffinerie de la filiale Esso Raffinage et à un inventaire physique d'un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

(ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :

- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce

processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

- Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des titres de participation

(Notes 6.4.1.3, 6.4.5.4 et 6.4.5.8 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 174 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note 6.4.1.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction, nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Pour les évaluations reposant sur des quotes-parts de situation nette réévaluées des engagements de retraite, vérifier que les informations comptables concordent avec les comptes des entités et les engagements hors bilan intégrés dans la valorisation ;
- Pour les évaluations reposant sur des données de marché observées, corroborer les données avec des éléments sources externes ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
- Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la direction ;
- S'assurer de l'intégrité du modèle utilisé ;
- Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principales estimations, jugements et hypothèses utilisées dans le modèle obtenir des explications les supportant ;
- Corroborer les données clés du modèle avec des éléments sources internes ;
- Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur-général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESSO S.A.F. par votre Assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Grant Thornton était dans la 24^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 18^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-Sur-Seine, le 10 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

Signé par :

C8AC05D8B240469...
MATHIEU MOUGARD

GRANT THORNTON

Membre français de
Grant Thornton International

Signé par :

8D140E79EF6B4D3...
LIONEL CUDEY

06.

Comptes annuels de la société

6.1	Bilan au 31 décembre 2024	174	6.4	Annexe au bilan et au compte de résultat	178
6.2	Compte de résultat de l'exercice 2024	176	6.4.1	Règles et méthodes comptables	178
6.3	Tableau de financement de l'exercice 2024	177	6.4.2	Faits marquants de l'exercice	180
			6.4.3	Procédures et litiges	181
			6.4.4	Événements postérieurs à la clôture	182
			6.4.5	Notes sur le bilan et le compte de résultat	182

6.1 Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF (milliers d'euros)		2024			2023
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	45 617	39 137	6 480	7 490
	Fonds commercial	0	0	0	0
	Autres immobilisations incorporelles	35		35	78
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	7 135	3 878	3 257	6 930
	Constructions	20 539	17 533	3 006	6 580
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 313	17 240	8 073	23 896
	Autres immobilisations corporelles	17 261	11 883	5 378	7 081
	Immobilisations corporelles en cours	3 169		3 169	3 479
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières				
	Participations	176 272	2 591	173 681	175 053
	Créances rattachées aux participations	0		0	0
	Prêts	0		0	0
	Autres immobilisations financières	0		0	0
	Total I	295 341	92 262	203 079	230 587
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	570 999	12 031	558 968	757 300
	En-cours de production - produits finis	622 403	2 473	619 930	793 863
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	825 220	12	825 208	1 023 959
	Autres	1 686 683	7 500	1 679 183	1 092 960
	Disponibilités				
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance	13 292		13 292	7 417
	Total II	3 718 597	22 016	3 696 581	3 675 499
	Charges à répartir				
	Primes remboursement des obligations				
	Écart de conversion actif	4 046		4 046	4 970
	Total général	4 017 984	114 278	3 903 706	3 911 056

PASSIF			
	(milliers d'euros)	2024	2023
CAPITAUX PROPRES	Capital Social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Écart de réévaluation 1976	5 773	8 931
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	1 390 000	1 110 000
	Report à nouveau	123 971	20 899
	Résultat de l'exercice	(1 074)	575 890
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	9 526	23 288
	Provisions pour hausse des prix	113 256	141 721
	Autres	195	195
	Total I	1 759 936	1 999 213
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change	4 046	4 970
	Autres	552	2 947
	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	17 040	37 354
	Autres	92 776	99 925
	Total II	114 414	145 196
DETTES	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	481	9 426
	Emprunts et dettes financières divers	244 030	21 126
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 339 820	1 244 371
	Dettes fiscales et sociales	264 042	371 618
	Autres dettes	180 897	120 049
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance	86	57
	Total III	2 029 356	1 766 647
	Écart de conversion passif		
	Total général	3 903 706	3 911 056

6.2 Compte de résultat de l'exercice 2024

(milliers d'euros)	2024	2023
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	17 553 782	18 785 306
Montant net du chiffre d'affaires	17 553 782	18 785 306
(dont à l'exportation = 2 343 343 milliers d'euros)		
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	(220 731)	(315 121)
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	(12 018)	(5 837)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		10
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	119 158	162 502
Autres produits	194 325	314 381
Total	17 634 516	18 941 241
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 113 511	14 799 622
Variation de stock	220 339	(73 211)
Autres achats et charges externes	1 212 124	1 236 546
Impôts, taxes et versements assimilés	1 828 891	1 834 171
Salaires et traitements	30 156	33 666
Charges sociales	34 697	47 170
(dont charges de retraite = 12 393 milliers d'euros)		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 587	5 009
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
- sur actif circulant : dotations aux provisions	14 504	83 310
- pour risques et charges : dotations aux provisions	11 336	25 321
Autres charges	246 712	365 191
Total	17 716 857	18 356 795
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(82 341)	584 446
Opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	46 326	50 761
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	37 651	13 471
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	83 977	64 232
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 372	0
Intérêts et charges assimilés	3 395	3 911
Différences négatives de change		
Total	4 767	3 911

(milliers d'euros)	2024	2023
2- RÉSULTAT FINANCIER	79 210	60 321
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT	(3 131)	644 767
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	276	320
Sur opérations en capital	27 930	1 071
Reprises sur provisions et transferts de charges	86 977	99 645
Total	115 183	101 036
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	82 314	207 669
Sur opérations en capital	37 303	1 092
Dotations aux amortissements et provisions	31 998	32 091
Total	151 615	240 852
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(36 432)	(139 816)
Participation et intéressement	(2 105)	(2 444)
Impôts sur les bénéfices	40 594	73 383
5- RÉSULTAT NET	(1 074)	575 890

6.3 Tableau de financement de l'exercice 2024

Ressources

(milliers d'euros)	2024	2023
Capacité d'autofinancement de l'exercice	(72 286)	488 350
Produits de cessions d'immobilisations	24 772	1 071
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	662 550	1 166 182
Augmentation des capitaux propres	0	0
Augmentation de l'endettement net	—	0
Total	615 036	1 655 603

Emplois

	2024	2023
Acquisitions d'immobilisations	2 217	5 194
Dividendes mis en paiement	192 819	25 709
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	—	—
Diminution de l'endettement net	420 000	1 624 700
Total	615 036	1 655 603

6.4 Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan comptable général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

6.4.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont

La société Esso S.A.F. est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société Exxon Mobil Corporation.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

6.4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

6.4.1.3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte

notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

6.4.1.4 Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par Esso S.A.F. ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont

valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire.

6.4.1.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

6.4.1.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provisions pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent :

- a) la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- b) le coût des plans de Congés de fin de carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

6.4.1.7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

6.4.1.8 Accord d'intéressement

L'accord sur la participation, l'intéressement en cours a été signé en juin 2023 pour une durée de 3 ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France qui ont des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon.

6.4.1.9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 4 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage., Worex, et Esso France S.A.R.L.). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément.

Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne sont pas comprises dans le chiffre d'affaires mais sont comptabilisées, conformément aux pratiques de la profession, en variation des stocks.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en « écarts de conversion Actif ou Passif ».

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

La répartition de l'enveloppe de l'intéressement-participation s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales de chacune des trois sociétés.

Par ailleurs, la société « tête de groupe » Esso S.A.F. enregistre les résultats de l'intégration fiscale en constatant le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Le montant des déficits propres aux filiales utilisé par la société « tête de groupe » Esso S.A.F. dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 6.4.5.17

6.4.2 Faits marquants de l'exercice

Prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan de la société Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Esso S.A.F. calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires.

Par rapport à la valeur de ses stocks, Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires en fin d'exercice, mettant en réserve lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des effets stocks.

En 2024, les effets stocks sont positifs de 11 millions d'euros contre des effets stocks négatifs de 169 millions d'euros en 2023. Les effets stocks ont un impact significatif sur le résultat courant.

Arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 20 janvier 2024. Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service. Certains équipements ont également été remplacés par du matériel de dernière génération. Ce grand arrêt programmé a également permis de réaliser de nombreux projets d'efficacité énergétique et d'intégration thermique pour réduire les émissions de CO₂ de la raffinerie et ainsi préparer le chemin d'une décarbonation des activités de la raffinerie.

Ce chantier réalisé par le personnel Esso et par des entreprises intervenantes a représenté environ 500 000 heures de travail réalisées par 1 500 personnes présentes sur le site pendant les travaux.

Les unités de production ont redémarré progressivement à partir du 08 mars 2024.

Incendie à la raffinerie de Gravenchon

Un feu s'est déclaré le 11 mars 2024 sur une unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon faisant cinq blessés légers. Il a été rapidement maîtrisé par les moyens internes du site. Le Plan d'opérations interne déclenché a été levé le mardi 12 mars. Après les travaux de réparation, la raffinerie a progressivement redémarré à partir du 19 mai. Pendant cette période de travaux, la raffinerie a opéré à environ 50 % de sa capacité de production et les équipes du groupe Esso se sont mobilisées pour assurer l'approvisionnement des clients.

Cession des activités raffinage et logistique du sud de la France à la société Rhône Énergies.

À l'issue du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel entamé le 11 avril 2024 et après obtention des autorisations d'usage pour ce type de transaction, le groupe Esso S.A.F. a cédé au 1^{er} novembre ses activités de raffinage et de logistique dans le sud de la France à la société Rhône Énergies, dont les actionnaires sont Entara LLC et Trafigura Pte Ltd.

Cette cession comprend la vente de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer (détenue par Esso Raffinage), d'autres actifs détenus par Esso S.A.F. dont les dépôts de Toulouse, Villette-de-Vienne et les inventaires détenus sur les sites cédés pour une quantité de 797 Kt.

Dans le cadre de cette cession, les salariés de la société Esso Raffinage et de la société Esso S.A.F. travaillant sur les sites concernés ont été transférés dans la nouvelle entité Rhône Énergies conformément à la réglementation en vigueur.

Projet de restructuration des activités de la société ExxonMobil Chemical France

La société ExxonMobil Chemical France (EMCF), affiliée du groupe ExxonMobil et cliente du groupe Esso S.A.F., a communiqué le 11 avril 2024 son projet d'arrêt définitif du vapocraqueur et ses unités aval de l'usine EMCF de Port-Jérôme-sur-Seine en 2024.

Ce projet ne concerne pas les opérations de la raffinerie Esso de Port-Jérôme-sur-Seine. Cependant, ce projet nécessite une adaptation des services mutualisés actuellement fournis par le groupe Esso S.A.F. à EMCF. Après consultation des instances représentatives du personnel, la réorganisation qui en découle sera mise en place d'ici fin 2025 pour un coût estimé à 39 millions d'euros pour le groupe Esso S.A.F. et intégralement pris en charge par EMCF.

6.4.3 Procédures et litiges

6.4.3.1 Procédures et litiges matériellement significatifs

Au 31 décembre 2024, la société Esso S.A.F. n'était engagée dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

6.4.3.2 Autres litiges

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires ont engagé une action en justice afin d'obtenir l'examen des conditions auxquelles sont conclues les conventions entre le groupe Esso S.A.F. et le groupe ExxonMobil. Ils ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance en décembre 2021. En appel, une décision de justice d'octobre 2022 a autorisé la nomination d'un expert indépendant chargé d'examiner certaines de ces conventions, dans un périmètre considérablement réduit par rapport à la demande initiale des requérants. Esso S.A.F. a formé un pourvoi en cassation contre cette décision tout en fournissant à l'expert les documents demandés. En septembre 2024, la cour de cassation a cassé la décision de la cour d'appel qui avait ordonné l'expertise en indiquant que l'article du Code de procédure civile qui fonde ces expertises ne permettait pas d'ordonner une expertise dans un domaine qui relève davantage de décisions de gestion de l'entreprise, renvoyant ainsi la décision devant une autre cour d'appel.

En mars 2023, sans attendre les conclusions de l'expert judiciaire pourtant expressément désigné pour cela, deux de ces actionnaires minoritaires ont assigné l'actionnaire majoritaire d'Esso S.A.F. et l'ensemble de ses administrateurs pour les voir condamnés à compenser Esso S.A.F. pour un

prétendu préjudice dont ni le montant ni l'existence ne sont démontrés.

Le groupe rappelle que comme la plupart des grands groupes internationaux, il s'appuie sur des conventions intra-groupes afin de bénéficier de multiples services et activités mutualisés à des conditions compétitives. Ces conventions permettent notamment au groupe de réaliser certaines transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Concernant les achats de pétrole brut, le groupe ne procède à une revente que dans des conditions parfaitement conformes à ses intérêts et pour des raisons liées aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle (ex : arrêts non planifiés, contraintes logistiques, situations de crise).

Le groupe Esso S.A.F. veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'il s'assure que les conventions conclues avec le groupe ExxonMobil soient revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt du groupe Esso S.A.F.

6.4.3.3 Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan comptable général. Le montant estimé au 31 décembre 2024 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à

environ 70 300 milliers d'euros. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

6.4.3.4 Plans de prévention des risques technologiques

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe exploite des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso III. Pour chacun des sites concernés, un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique. Les PPRT qui étaient en cours au 31 décembre 2023 n'ont plus d'impact sur les comptes à la clôture 2024 :

- a) Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre a été approuvé en juin 2017 pour un impact financier estimé à environ 1 million d'euros. Le montant provisionné de 0,6 million d'euros inscrit au bilan du 31 décembre 2023 après un paiement effectué en 2021, a été repris en août 2024 après prescription du droit à délaissement. NB : le site de Toulouse Fondeyre a été cédé à Rhône-Énergies le 1^{er} novembre 2024.
- b) Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016 et finalement approuvé le 30 mars 2018. Deux conventions de financement tripartite ont été signées en 2020 et 2021. Au 31 décembre 2023, le montant provisionné était de 0,1 million d'euros après deux paiements effectués, le premier en 2021 et le second en 2022. Le passif éventuel était de 2,9 millions d'euros. Ce PPRT a été repris par la société Rhône Énergies dans le cadre de la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer.

06. Comptes annuels de la société

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.4 Événements postérieurs à la clôture

Arrêt pour maintenance programmée de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine

À partir du 1^{er} mars 2025, Esso Raffinage a débuté en séquence l'arrêt de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'un grand arrêt planifié. Ces opérations d'arrêt ont été préparées de manière à limiter les nuisances de toutes natures.

Cet arrêt technique programmé permet de procéder à des inspections détaillées d'équipements habituellement en service continu et d'améliorer notamment la performance environnementale et la compétitivité du site. Ce grand arrêt permettra également de réaliser de nombreux projets dont des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂.

La direction de la raffinerie, en liaison avec les directions des entreprises intervenantes, met en œuvre les moyens nécessaires pour que cet arrêt se déroule en sécurité et en minimisant les nuisances pouvant être causées aux communautés avoisinantes. Le groupe Esso a communiqué cet arrêt à ses clients et entend respecter au mieux ses obligations contractuelles d'approvisionnement pendant la période.

Loi de finances pour 2025

La loi de finances pour 2025 a institué, au titre du premier exercice clos à compter du 31 décembre 2025, une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Celle-ci est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2024 et 2025.

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. étant supérieur à 3 milliards d'euros, le taux de contribution exceptionnelle lui étant applicable est de 41,2 %. La part de contribution exceptionnelle due en 2025 au titre de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 est estimée non significative au vu des résultats 2024 sur la base des textes à date.

6.4.5 Notes sur le bilan et le compte de résultat

6.4.5.1 État de l'actif immobilisé

(milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
2024					
Immobilisations incorporelles	46 750	19	76	(1 228)	45 617
Immobilisations incorporelles en cours	78	32	(75)		35
Total I	46 828	51	1	(1 228)	45 652
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 441			(306)	7 135
Constructions	24 516	364	14	(4 355)	20 539
Installations techniques, matériels et outillages industriels	56 066	527	1 053	(32 333)	25 313
Autres immobilisations corporelles	20 473	352	165	(3 729)	17 261
En-cours et autres	3 479	923	(1 233)		3 169
Total II	111 975	2 166	(1)	(40 723)	73 417
Immobilisations financières					
Participations	176 272			—	176 272
Créances rattachées à des participations	0			0	0
Prêts	0			0	0
Autres immobilisations financières	0			0	0
Total III	176 272	0	0	—	176 272
Total général	335 075	2 217	0	(41 951)	295 341

6.4.5.2 Variation des amortissements

(milliers d'euros)	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
2024				
Immobilisations incorporelles	39 261	958	(1 082)	39 137
Immobilisations corporelles	64 008	9 957	(23 431)	50 534
Immobilisations financières				
Total	103 269	10 915	(24 513)	89 671

6.4.5.3 Réévaluation

Variation de l'écart de réévaluation

(milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	4 333	(3 158)	1 175
Immobilisations financières	4 598	—	4 598
Total	8 931	(3 158)	5 773

6.4.5.4 Filiales et participations

(milliers d'euros)	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote- part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'Esso SAF									
1- Filiales (+ de 50 % du capital détenu par Esso SAF)									
- Worex	1 797	5 378	9 794	1 315 256	100	9 299		18 673	24 823
- Esso Raffinage	34 466	358 706	255 641	893 865	100	141 214	—	20 500	0
- Société des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 372	5 815 ⁽¹⁾	1 (1)	4 226 (1)	50	—			0
2- Participations (10 à 50 % du capital)									
- Raffinerie du Midi	3 432	16 182 ⁽¹⁾	7 351 ⁽¹⁾	22 746 ⁽¹⁾	33	2 790			2 450
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	31 617 ⁽¹⁾	23 427 ⁽¹⁾	194 492 ⁽¹⁾	17	8 760			8 535
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	17 589 ⁽¹⁾	2 153 ⁽¹⁾	13 999 ⁽¹⁾	34	2 592			732
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	12 443	2 871 ⁽¹⁾	244 ⁽¹⁾	7 311 ⁽¹⁾	37	4 978			0
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						40			0
2- Participations dans des sociétés françaises						4 008	0	15 155	9 786

(1) Chiffres de 2023.

06. Comptes annuels de la société

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.5 Détail des stocks

Stocks

(milliers d'euros)	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	570 999	(12 031)	558 968
Produits intermédiaires et finis	621 696	(2 473)	619 223
Autres	707		707
Total	1 193 402	(14 504)	1 178 898

6.4.5.6 Variation des capitaux propres

Rubriques

(milliers d'euros)	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Écart de réévaluation 1976	8 931		(3 158)	5 773
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	760 000		(170 000)	590 000
Autres réserves facultatives	350 000	450 000		800 000
Report à nouveau	20 899	103 072		123 971
Résultat 2023	575 890		(575 890)	0
Résultat 2024			(1 074)	(1 074)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	0			0
- pour hausse des prix	141 721	3 420	(31 885)	113 256
- pour plus-values réinvesties	195			195
- pour amortissements dérogatoires	23 288	1 486	(15 248)	9 526
Total	1 999 213	557 978	(797 255)	1 759 936

Notes :

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.
- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours

(milliers d'euros)	Année 2024	Année 2023	Année 2022	année 2021	année 2020
Montant de la réserve début de période	760 000	450 000	—	240 000	240 000
Affectation à la réserve	—	310 000	450 000	0	—
Prélèvement sur la réserve	(170 000)	—	0	(240 000)	0
Montant de la réserve fin de période	590 000	760 000	450 000	—	240 000

6.4.5.7 Variation des provisions pour risques et charges

Catégories des provisions

(milliers d'euros)	Montants début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires ⁽¹⁾⁽²⁾	37 354	7 290	(27 604)	—	17 040
Autres provisions					
Pour perte de change	4 970	4 046	(4 970)	—	4 046
Pour risques exceptionnels	2 945	—	(1 803)	(595)	547
Pour charges exceptionnelles ⁽²⁾	99 928	13 264	(20 410)	—	92 781
Total	145 196	24 600	(54 787)	(595)	114 414

(1) Cette ligne correspond à une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F. à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003.

En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.

La société a effectué en 2024 un versement de 50 000 milliers d'euros auprès d'un organisme de fonds de pension afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

(2) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

6.4.5.8 Variation des autres dépréciations

Catégories des dépréciations

(milliers d'euros)	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Sur immobilisations corporelles	—	—	—	—
Sur immobilisations financières	1 218	1 372	—	2 590
Sur actif circulant ⁽¹⁾	83 324	22 003	(83 310)	22 017
Total	84 542	23 375	(83 310)	24 607

(1) Au 31 décembre 2024, une dépréciation pour un montant de 14 504 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur nette de réalisation des stocks au 31 décembre 2024.

6.4.5.9 État des échéances des créances et des dettes

Créances

(milliers d'euros)	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	—	—	—
Prêts	—	—	—
Autres immobilisations financières	—	—	—
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	825 208	825 208	—
Autres créances	1 679 183	1 679 183	—
Sous-total	2 504 391	2 504 391	—
Charges constatées d'avance	13 292	13 292	—
Total général	2 517 683	2 517 683	—

Dettes : La totalité des dettes est à moins d'un an.

06. Comptes annuels de la société

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.10 État des produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Factures à établir	39 934	51 525
Avoirs à recevoir	59 809	36 069
Impôts sur les sociétés à recevoir	45 984	97 996
Autres produits à recevoir	33 042	21 099
Total	178 769	206 689

Charges à payer

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Factures non parvenues	346 585	112 896
Dettes fiscales et sociales	21 117	68 508
Impôts sur les sociétés à payer	—	—
Avoirs à établir	6 869	4 624
Autres charges à payer	174 027	115 425
Total	548 598	301 453

6.4.5.11 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers, des factures d'assurance et des ristournes payées d'avance.

Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

6.4.5.12 Informations sur les entreprises liées

(milliers d'euros)	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
Postes concernés			
À l'actif			
Participations	150 553	23 127	
Créances rattachées à des participations	0	0	
Créances clients et comptes rattachés	269 527	129 421	
Autres créances	1 407 328	18 400	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	244 030	244 030	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	899 327	174 746	
Au résultat			
Charges financières	3 352	2 849	
Produits financiers	36 956	373	

6.4.5.13 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2024		2023	
	Quantité milliers m ³	Valeur millions euros	Quantité milliers m ³	Valeur millions euros
Carburants aviation	1 229	769	1 211	830
Supercarburants automobile	5 257	3 162	5 334	3 450
Gazole et fioul domestique	9 166	6 524	8 954	7 305
Fiouls lourds	962	416	1 088	510
Gaz de pétrole liquéfié	554	150	535	142
Produits semi-finis et autres produits	3 631	1 603	4 160	1 810
Ventes de carburants et combustibles	20 799	12 624	21 282	14 047
Ventes de lubrifiants et spécialités	1 171	1 089	1 152	1 156
Total ventes de produits raffinés hors taxes	21 970	13 713	22 434	15 203
Ventes de pétrole brut	3 963	1 914	3 594	1 681
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	25 933	15 627	26 028	16 884
dont volumes de ventes en France de produits raffinés	17 437	11 296	16 659	12 104
Ventes de produits pétroliers hors taxes		15 627		16 884
Ventes de services hors taxes		109		101
Sous-total		15 736		16 985
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 818		1 800
Chiffre d'affaires (*)		17 554		18 785

Répartition géographique du chiffre d'affaires

France	15 211	15 902
Export	2 343	2 883
Total	17 554	18 785

(*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

6.4.5.14 Résultat financier

Le résultat financier pour l'année 2024 est un profit de 79 210 milliers d'euros et comprend des dividendes reçus pour 46 326 milliers d'euros.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(milliers d'euros)	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières		
Intérêts payés	503	2 849
Produits financiers		
Intérêts reçus	36 584	381
Dividendes reçus	—	46 326

06. Comptes annuels de la société

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 36 432 milliers d'euros et comprend les éléments suivants :

Résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Cessions d'actifs immobilisés	(15 701)	1 092
Coûts de restructuration	(6 479)	325
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(6 785)	(19 401)
Autres charges et produits exceptionnels	(49 692)	(110 852)
Dotation & reprise aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	42 225	(10 980)
Total résultat exceptionnel	(36 432)	(139 816)

6.4.5.16 Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à la clôture à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks de fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2024, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks positifs évalués à 11 000 milliers d'euros.

6.4.5.17 Commentaires sur la situation fiscale

6.4.5.17.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(milliers d'euros)		Impôt sur les sociétés	
Exercice 2024	Avant impôt		Après impôt
Résultat courant	(3 132)	33 389	30 257
Résultat exceptionnel (et participation, intéressement)	(38 537)	7 205	(31 332)
Résultat comptable	(41 669)	40 594	(1 075)

6.4.5.17.2 Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(milliers d'euros)	(charge)/produit
Exercice 2024	
Charge d'impôt au titre du groupe fiscal	(7 088)
Profit d'intégration fiscale provenant des filiales	47 215
Ajustement impôt de l'exercice antérieur	467
Total (charge)/produit d'impôt de l'exercice	40 594

6.4.5.17.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société Esso S.A.F.

Variation des impôts différés ou latents

(milliers d'euros)	Montant en début d'exercice Actif/(Passif)	Montant en fin d'exercice Actif/(Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) /Allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(50)	(50)	0
Provisions pour hausse des prix	(36 607)	(29 254)	7 353
Amortissements dérogatoires	(6 015)	(2 460)	3 555
Autres	0	0	0
Total provisions réglementées	(42 672)	(31 764)	10 908
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	11 164	7 115	(4 049)
Autres	6 568	826	(5 742)
Total charges non déductibles temporairement	17 732	7 941	(9 791)
Déficits reportables	45 173	37 665	(7 508)
Total	20 233	13 842	(6 391)

Les impôts différés sont calculés au taux de 25,83 %.

Compte tenu du profit fiscal de l'exercice 2024 qui s'élève à 56 088 milliers d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 145 820 milliers d'euros à fin décembre 2024. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 37 665 milliers d'euros.

À noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée pour chaque année à 1 million d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

Au 31 décembre 2024, le déficit cumulé des filiales utilisé par Esso S.A.F. en tant que société tête du groupe fiscal intégré s'établit à 252 milliers d'euros.

6.4.5.18 Rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux salariés

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice 2024 s'élève à 254 milliers d'euros (245 milliers d'euros en 2023). Au 31 décembre 2024, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux dirigeants salariés est de 814 milliers d'euros (775 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

06. Comptes annuels de la société

Annexe au bilan et au compte de résultat

6.4.5.19 Engagements hors bilan

6.4.5.19.1 Engagements donnés

Engagements donnés

(milliers d'euros)	2024	2023
Engagements pour retraite du personnel ⁽¹⁾	117 303	170 091
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	39 173	39 173
Contrat Air Liquide ⁽²⁾	39 072	52 564
Engagements d'achats d'immobilisations ⁽³⁾	71	2 656
Engagements locations diverses ⁽⁴⁾	209	141
Autres engagements donnés ⁽⁵⁾	76 558	75 503
Total	272 386	340 128

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 3,5 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière ;
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2024 s'établit à 27 892 milliers d'euros.

La société a effectué en 2024 un versement de 50 000 milliers d'euros auprès d'un organisme de fonds de pension afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour la raffinerie de Gravenchon. Les contrats ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries.

(5) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC, le bail du siège social Immeuble Spring situé à Nanterre et d'autres engagements contractuels.

6.4.5.19.2 Engagements reçus

Engagements reçus

(milliers d'euros)	2024	2023
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 239	250 239
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie	97 704	79 960
Total	347 943	330 199

6.4.5.20 Effectifs

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2024	2023	2024	2023
Cadres	154	166	5	5
Agents de maîtrise, employés et techniciens	44	47	2	3
Ouvriers	2	3	3	2
TOTAL	200	216	10	10

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.